

# REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE SIMPLE ou MIXTE DE ROANNE 2019

## “ROADY Badminton Tour” 1ère Edition

**Le présent règlement complète celui du règlement général des compétitions de la Fédération Française de Badminton, son application est sous la responsabilité du juge arbitre.**

- 1) Le tournoi se déroulera le **samedi 9 mars 2019** à Roanne, au Gymnase Boulevard de Belgique.
- 2) Le Juge-Arbitre du tournoi est Laure GRANGEON
- 3) Toute participation à ce tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
- 4) Le tournoi est ouvert au tableau de simple **ou** mixte, dans les séries N2 à NC.  
Seuls seront admis, les joueurs seniors, vétérans et jeunes à partir de la série minimale (nés en 2006).  
Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence, *il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction.*
- 5) Pour chaque tableau, le nombre de participants pourra être limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée.
- 6) Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- 7) Les joueurs doivent être présents 30 minutes avant l'heure indiquée de début de match le matin et une heure avant à partir de 13 heures.
- 8) Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi le fera en concertation avec la table de marque et le juge arbitre et devra attendre l'accord de ce dernier. Les matches pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé
- 9) Les tableaux comporteront :
  - une phase en poules de 3 ou 4 ou 5 avec 2 sortants selon le nombre d'inscrits
  - une seconde phase en élimination directe.En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des séries, en accord avec le J.A.
- 10) L'organisateur en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi
- 11) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- 12) Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).
- 13) Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL Tourney 1.
- 14) Tout volant touchant des structures annexes (filins, panneaux, lampes ...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.

- 15) Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans les 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 16) Les joueurs sont tenus de retirer et de rapporter la feuille de match à la table de marque sans perdre de temps. Sur le terrain, le temps d'échauffement est de 3 minutes (test des volants compris)
- 17) Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- 18) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long si cela leur paraît nécessaire.
- 19) Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 20) Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPP de la F.F.BaD par les organisateurs et le juge arbitre au 23 février 2019.
- 21) La feuille d'inscription devra obligatoirement parvenir à l'organisateur avant le : 21/02/19 ainsi que le règlement qui s'élève à 17€ par joueur. Le tirage au sort aura lieu le 23/02/19, passé ce délai les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical...)
- 22) Tout forfait devra être justifié dans les 5 jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de début de la compétition par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier : Ligue RA de Badminton 37 Route du Vercors 38500 St Cassien.  
Tout joueur forfait doit également prévenir au plus vite l'organisateur à l'adresse suivante : [inscriptions@roannebadminton.com](mailto:inscriptions@roannebadminton.com)
- 23) L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- 24) Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.BaD est exigée sur les terrains
- 25) Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents...

**Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants  
qui, en respectant ce règlement, contribueront à la réussite du tournoi**